

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 170-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.858

Déposée le: 05.09.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Seiler (Trubschachen, Les Verts) (porte-parole)
Vanoni (Zollikofen, Les Verts)
Grogg-Meyer (Bützberg, PEV)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)
Müller (Bern, PLR)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 08.09.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Enseignement spécialisé: plus de latitude

Le Conseil-exécutif est chargé d'offrir les possibilités suivantes et d'en informer les personnes concernées :

1. Les directions des écoles chargées de l'enseignement spécialisé pourront choisir les personnes qu'elles emploieront pour dispenser les cours de soutien ;
2. cette réglementation n'engendrera pas de coûts supplémentaires.

Développement :

Beaucoup d'élèves ont des besoins pédagogiques particuliers, et leur nombre ne cesse d'augmenter, avec ce que cela implique pour les besoins en enseignement spécialisé. Ces élèves n'ont pas tous besoin de la même attention et de la même aide. Afin que l'aide et le soutien apportés produisent des fruits, on regarde d'abord quelles qualités peuvent être encouragées chez chacun des élèves. Souvent, on peut recourir aux offres de pédagogie spécialisée, de lo-

gopédie, ou aux offres thérapeutiques existantes. De plus en plus d'élèves ont toutefois besoin d'une impulsion artistique, pratique ou sportive pour pouvoir faire des progrès. C'est pourquoi les directions d'écoles en charge de l'enseignement spécialisé devraient pouvoir choisir librement à qui confier cet enseignement.

Les professionnels et professionnelles de domaines pratiques (potiers, menuisiers, agriculteurs, pêcheurs, cuisiniers, sculpteurs, forgerons, mécaniciens, etc.) devraient pouvoir être employés pour autant qu'ils aient des qualifications pédagogiques. Cela permettrait de gagner des talents de pédagogie (spécialisée) parmi les spécialistes au travail sur le terrain. Ce serait également une petite contribution à la lutte contre la pénurie d'enseignants et d'enseignantes spécialisées.¹ Mais cela permettrait avant tout d'aider spécifiquement et efficacement les élèves qui ont besoin d'un encouragement particulier.

Motivation de l'urgence : Pendant que le canton de Berne manque cruellement d'enseignants et d'enseignantes spécialisés, le potentiel des spécialistes de domaine est inexploité. Dans l'intérêt des élèves qui peuvent profiter de la revendication de la présente motion, l'urgence s'impose.

¹ A propos de la pénurie d'enseignants et d'enseignantes spécialisées et du débat actuel :

http://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen.meldungNeu.html/portal/fr/meldungen/mm/2016/05/20160527_1016_kanton_bern_lockertzulassungsbedingungenfuerschulischeheilpaedag

<http://www.srf.ch/news/regional/zuerich-schaffhausen/mangelware-heilpaedagoge> (en allemand)